



# INVESTISSEZ SOLIDAIRE

Entrez au capital  
de SNL-Prologues



## > **La foncière SNL-Prologues**

**SNL-Prologues** est une Union d'Économie Sociale sous forme de société anonyme coopérative, entreprise solidaire d'utilité sociale, avec un conseil d'administration bénévole.

**SNL-Prologues** a été créée en 1995 par les associations **Solidarités Nouvelles pour le Logement**, afin d'assurer le portage des opérations immobilières et la gestion du parc pour en pérenniser la destination à usage très social. **SNL-Prologues** est également leur structure de maîtrise d'ouvrage. En son nom sont assurés acquisition, réhabilitation, financement et conventionnement des logements solidaires des associations.

## > **Participez à un projet solidaire concret**

Les logements créés sont loués à faibles loyers à des personnes et des familles en difficulté, « le temps qu'il faut » pour qu'elles retrouvent une stabilité, soit une durée de 3 ans en moyenne. Nous privilégions la création de logements « en diffus », répartis dans le territoire francilien, de préférence en centre-ville et proches des transports, pour favoriser les liens sociaux des locataires. Les travailleurs sociaux et les bénévoles de **Solidarités Nouvelles pour le Logement** assurent un accompagnement de proximité pour chaque locataire, jusqu'à son relogement durable.

## > **Souscrivez à SNL-Prologues, agissez pour le logement**

En souscrivant au capital, vous participez aux projets de logements très sociaux de **Solidarités Nouvelles pour le Logement**.

Votre souscription s'inscrit dans le plan de développement de l'entreprise **SNL-Prologues**. Elle participe au financement des acquisitions et réhabilitations des logements pour des personnes en difficulté.

Le capital de **SNL-Prologues** est constitué d'actions de catégorie A, souscrites par les associations pour lesquelles la structure travaille, et d'actions de catégorie B souscrites par des particuliers et des personnes morales. Chaque actionnaire de catégorie B détient une voix. Statutairement, les associations actionnaires de catégorie A détiennent au moins 65 % des voix à l'Assemblée générale, quelle que soit la répartition du capital. L'Assemblée générale élit un conseil d'administration bénévole qui décide des orientations stratégiques, mises en œuvre par l'équipe de 5 salariés, en lien étroit avec les associations.

## CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE INVESTISSEMENT

### Statut d'actionnaire

En tant que souscripteur, vous disposez tous les ans, sur demande, du rapport de gestion annuel avec les comptes de la société. Vous êtes invité à l'Assemblée générale ainsi qu'à la réunion d'information et d'échange qui la précède.

### Valorisation

Une action vaut 200 €. Les actions sont indivisibles et nominatives, elles ne sont pas revalorisées et **SNL-Prologues** ne distribue pas de dividendes.

### Conservation

Pour bénéficier des avantages fiscaux vous ne pouvez pas demander le remboursement de vos actions avant minimum 7 ans (vous pouvez céder ou donner vos actions à un tiers après minimum 5 ans).

Il n'y a pas de durée de conservation statutaire, cependant vous êtes invités à rester au capital de **SNL-Prologues** dans la durée, l'activité immobilière s'inscrivant sur des temps longs.

### Remboursement

Les actions sont remboursables sur demande à **SNL-Prologues** qui conserve une réserve de liquidités pour répondre à ces demandes. Votre demande doit être adressée par courrier postal à **SNL-Prologues** en indiquant le montant et la date de remboursement demandé et la souscription à laquelle il correspond.

### Frais

Il n'y a aucun frais d'entrée ou de sortie au capital.

### Cession

Il est possible de céder ses actions à un tiers sous réserve de l'agrément de l'Assemblée générale. La demande de cession doit être notifiée au Président. Revendre ses actions est soumis à un droit de mutation - sauf en cas de cession à titre gratuit (don).

### Fiscalité

#### > Votre engagement solidaire

**Solidarités Nouvelles pour le Logement** réunit tous ceux qui veulent créer de nouvelles passerelles en plaçant l'habitat au cœur de leur action.

#### > Vos avantages fiscaux

##### • Vous êtes redevable de l'Impôt sur le Revenu

Vous déduisez 18 % de votre souscription dans la limite d'une souscription de 100 000 € pour un couple et 50 000 € pour un célibataire, plafonné à 10 000 € de réduction par foyer (CGI Article 199-terdecies-0A).

*Pour une souscription de 4 000 €, vous déduisez 720 € de votre IRPP.*

##### • Vous êtes redevable de l'ISF

Pour vos déclarations fiscales, vos participations au capital de **SNL-Prologues** sont assimilées aux souscriptions au capital de PME.

Vous déduisez de votre ISF 50 % de votre souscription, dans la limite de 45 000 € de déduction (CGI Article 885-0V).

*Pour une souscription de 4 000 €, vous déduisez 2 000 € de votre ISF.*

Ces avantages fiscaux ne peuvent être cumulés mais peuvent être répartis sur les avantages ISF et IRPP.

*Pour une souscription de 4 000 €, 1 000 € peuvent permettre de déduire 500 € (50 %) d'ISF et 3 000 € de déduire 540 € (18 %) d'Impôt sur le Revenu.*

#### > Conditions

• Pour bénéficier de ces avantages fiscaux : les apports des souscripteurs ne devront pas être remboursés par **SNL-Prologues** avant le 31 décembre de la 7<sup>ème</sup> année suivant celle de votre souscription et ne devront pas être cédés à un tiers avant le 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année.

• En cas de remboursement par **SNL-Prologues** de tout ou partie de vos participations, vous ne pouvez souscrire de nouveau avec avantage fiscal pendant une période de 12 mois suivant le remboursement.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Au bout de 5 ans, vos participations au capital de **SNL-Prologues** peuvent faire l'objet d'un don à une association SNL : par exemple, souscrivez 20 actions de **SNL-Prologues** (soit 4 000 €) et bénéficiez d'un avantage de 2 000 € sur votre ISF. Vous pouvez donner ces actions à une association SNL et bénéficier d'un avantage de 2 687 € sur votre IRPP soit un avantage total de 4 687 €.

**SNL-Prologues** dispose :

- du label **Finansol**, qui garantit la solidarité et la transparence
- de l'agrément préfectoral **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale**
- de l'agrément ministériel **Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion**
- de l'agrément par le comité de la Charte du **Don en Confiance**



**SNL-Prologues** contrôle et anime la prévention des risques de ses activités de production et de gestion immobilière décentralisées. **SNL-Prologues** est elle-même contrôlée par les structures de surveillance du logement social.



Pour tout renseignement :

**Pierre GRIMAUD**, Responsable financier

01 42 01 72 00 - p.grimaud@snl-union.org

**SNL-Prologues** - 18, cour Debille 75011 Paris - 01 42 41 22 99

Union d'Économie Sociale sous forme de SA, au capital variable minimum de 7 896 750 €

Siret 402 987 622 000 48 - R.C.S. PARIS B 402 987 622

[www.snl-union.org](http://www.snl-union.org)

Ensemble, agissons pour le logement !



# BORDEREAU DE SOUSCRIPTION



Je souhaite :

- devenir associé de SNL-PROLOGUES (1<sup>ère</sup> souscription)
- accroître ma participation (je suis déjà associé de SNL-PROLOGUES)

Prénom\* : ..... Nom : .....

Adresse\* : .....

CP / Ville\* : ..... Téléphone : .....

Email : .....

Date de naissance :     /     /                    Lieu de naissance\* : .....

demande à souscrire à l'augmentation de capital de SNL-PROLOGUES,

pour un montant\*\* de .....€ , soit : ..... actions de valeur nominale 200 €

Je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre de SNL-PROLOGUES de ce montant pour lequel je vous demande de m'envoyer un accusé de réception par retour.

Vous voudrez bien m'adresser le certificat de souscription destiné à l'administration fiscale.

Fait à                                    le                                    Signature :

Pour un avantage fiscal sur l'ISF 2017, les souscriptions devront arriver **avant la date limite** de votre déclaration fiscale et **au plus tard le 9 juin 2017** pour être prises en compte par l'Assemblée Générale (idem pour 2018).

Pour un avantage fiscal sur l'IRPP 2016, les souscriptions devront arriver **avant le 28 décembre 2016** pour être prises en compte par l'Assemblée Générale. (idem pour 2017).



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne : Actions du capital de SNL-PROLOGUES  
[www.finansol.org](http://www.finansol.org)

L'Association Solidarités Nouvelles pour le Logement vous informera de ses activités.

Si vous ne souhaitez pas être informé, merci de cocher la case ci-contre

Si vous souhaitez être informé par mail, merci de cocher la case ci-contre

*Conformément aux articles 38 et suivants, de la loi du 6 janvier 1978 informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour toutes les informations vous concernant sur notre fichier. SNL-PROLOGUES ne diffuse ces informations qu'aux personnes statutairement responsables de la gestion de l'entreprise, aux services de l'entreprise chargés de l'administration et de la gestion des membres et souscripteurs associés.*

(\*) Les actions sont nominatives et l'identité complète des associés permet d'établir les documents fiscaux sans rejet.

(\*\*) Montant minimum de 4 000 € pour une première souscription, 2000 € ensuite.